



USAID/MOROCCO

*Agence Americaine pour le
Developpement Internationale*

**MOROCCO AGRIBUSINESS PROMOTION
PROJECT**

Projet de Promotion de l'Agribusiness au Maroc

DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

But et Objet du Projet

L'assistance fournie au titre du Projet vise à alléger les contraintes qui font obstacle au développement général du secteur de l'agribusiness.

Le **But** du Projet est d'accroître la contribution du secteur privé et commercial de l'agribusiness au PIB, aux recettes en devises, et à l'emploi et au revenu.

L'**Objet** du Projet de Promotion de l'Agribusiness au Maroc (PPAM) est d'accroître la capacité du secteur privé de l'agribusiness au Maroc à produire, conditionner et commercialiser une grande variété de produits agricoles ayant une demande importante et une grande valeur ajoutée. L'accent sera mis sur les chaînes de commercialisation verticales, de la collecte des matières premières à la livraison aux consommateurs de produits finis, frais ou transformés.

Production par sous-secteurs

La plupart des activités du Projet seront tout d'abord axées sur les sous-secteurs de l'agribusiness qui semblent les plus susceptibles de réagir positivement aux ressources apportées par le Projet. Les sous-secteurs par produits sont:

1. légumes frais;
2. fruits frais;
3. fruits et légumes transformés;
4. épices et huiles essentielles;
5. olives; huile d'olive;
6. légumineuses alimentaires;
7. fleurs coupées; plantes ornementales;
8. raisin frais, raisin sec et vins;
9. autres produits définis en commun accord.

Toute activité du projet concernant la production, la transformation et la commercialisation des agrumes pour l'exportation, nécessitera une autorisation préalable de l'AID.

La stratégie du Projet consistera en un processus allant du diagnostic des sous-secteurs concernés à l'établissement et à l'exécution de plans d'action, ce processus étant aussi flexible et réactif que possible aux besoins des entreprises privées de ces sous-secteurs.

Composantes du Projet

Le Projet comprendra quatre composantes principales, qui sont:

1. Promotion des produits de l'agribusiness, ainsi que de l'investissement et de la commercialisation, en particulier la commercialisation à l'exportation.
2. Amélioration du climat de l'investissement dans l'agribusiness en faisant des recommandations pratiques au Bénéficiaire pour un changement de politique et de réglementation dans ce secteur.
3. Renforcement de l'organisation du secteur et soutien aux institutions dans le but d'améliorer l'efficacité et la compétence des sociétés, des groupes privés, des associations industrielles et commerciales, et des institutions publiques.
4. Développement des ressources humaines pour renforcer le capital humain requis par l'agribusiness.

De plus, le Projet développera et renforcera la capacité du Maroc à assurer la formation et la recherche appliquée adaptée et des actions de vulgarisation pour soutenir l'agribusiness. A cet effet, le projet renforcera les capacités de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II (IAV) dans ces domaines.

Activités Prévues dans les Différentes Composantes

Les types d'activité qui seront exécutés au sein des différentes composantes du Projet comprennent, sans s'y limiter toutefois:

1. Promotion:

1.a. La mise en liaison des sociétés marocaines et américaines en matière de production, de commercialisation et de franchise.

1.b. Des mesures destinées à inciter les secteurs privé et public américains à s'intéresser et à participer aux activités de l'agribusiness marocain. Ces mesures consistent à:

- parrainer des études de préfaisabilité pour l'investissement;
- parrainer des visites d'étude pour le personnel de l'agribusiness, des associations commerciales et du secteur public du Maroc dans les centres de production, de transformation et d'exportation du secteur de l'agribusiness américain;
- parrainer des visites permettant aux opérateurs principaux de l'agribusiness américain de se familiariser avec l'agribusiness marocain;
- établir une logistique et des contacts pour une harmonisation conduisant à

des partenariats et/ou à des entreprises mixtes entre les secteurs de l'agribusiness marocain et américain, et ce par le biais de contacts et d'opérations de relations publiques réalisés par le personnel du contractant institutionnel basé aux Etats-Unis;

- parrainer des conférences et des ateliers mixtes sur la création de nouveaux produits, le développement des marchés, et le transfert de technologie par le partenariat.

1.c. L'identification des marchés et la création de nouveaux produits, par la fourniture d'une assistance technique permettant l'adaptation et/ou la création de nouveaux produits pouvant être commercialisés par les agents de l'agribusiness marocain basés à l'étranger.

1.d. Des études portant sur les marchés et sur la demande pour des produits spécifiques, par la fourniture d'une assistance technique à l'agribusiness marocain (1) pour la conception d'études et d'analyses des marchés étrangers, et (2) pour la mise en oeuvre de ces études sur ces marchés.

1.e. Des mesures destinées à rendre le secteur de l'agribusiness marocain plus actif dans la promotion de ses produits à l'étranger. Ces mesures consistent à:

- organiser des ateliers et fournir une assistance technique de suivi pour mettre en oeuvre les recommandations des études sur les marchés et sur la demande;
- parrainer des visites permettant aux représentants des secteurs privé et public de l'agribusiness et des services de soutien à la commercialisation d'étudier les marchés étrangers;
- établir des stratégies de commercialisation pour introduire des produits spécifiques sur les marchés extérieurs, et ce par la fourniture d'une assistance technique de courte durée.

1.f. Des ateliers de promotion de l'industrie et de formation, destinés à présenter aux responsables de l'agribusiness marocain des technologies nouvelles et adéquates en matière de conditionnement et de transformation.

1.g. La détermination de nouvelles méthodes pour financer la promotion initiale des exportations marocaines, et ce par:

- une assistance technique de courte durée pour déterminer les moyens de promouvoir les produits de marque "Maroc" sur les marchés étrangers;
- une assistance quant à la création du support de commercialisation, et des activités de relations publiques pour promouvoir l'agribusiness marocain à l'étranger.

2. Climat de l'Investissement:

Les activités comprises dans cette composante visent à faire des recommandations pratiques au Gouvernement marocain pour que soient opérés des changements dans les domaines liés aux investissements agricoles pour ce qui concerne l'agribusiness. Ces recommandations se feront à travers des études approfondies des domaines où les nouvelles politiques stimuleront l'agribusiness.

En liaison avec les départements concernés, l'une de ces études portera sur le système de transport marocain lié à la commercialisation intérieure et à l'exportation. D'autres domaines pouvant faire l'objet d'une étude approfondie menant à des recommandations pratiques comprennent l'investissement privé dans les entrepôts frigorifiques, les laboratoires du secteur privé pour le contrôle de la qualité, et le système de financement des associations professionnelles. Par ailleurs, il sera réalisé des études visant à définir des actions à mener au profit des unités du secteur public liées à l'agribusiness dans le cadre de leur privatisation, et autres.

Le contractant institutionnel du Projet préparera les termes de référence de ces études sur les politiques, les soumettra pour avis au comité directeur et sera l'ultime responsable de leur réalisation. Les études peuvent être menées par le contractant institutionnel, à travers une assistance technique de courte durée, par l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, ou autres institutions publiques spécialisées, ou par des bureaux d'étude locaux sous-contractés par le contractant institutionnel.

3. Organisation du Secteur et Soutien aux Institutions:

La stratégie consiste à améliorer les divers services fournis par les secteurs public et privé à l'agribusiness, comme suit:

3.a. Le Projet aidera le Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire (MARA) à renforcer sa capacité de suivre les marchés intérieur et extérieur en matière de réglementation et d'information par le biais de la cellule créée récemment à cet effet. A ce titre le MARA recevra des équipements informatiques et de la formation, afin d'établir un système opérationnel d'information sur les marchés, et afin d'améliorer la base de données sur l'agribusiness dont dispose le MARA. En outre, les services de la Direction de la Production Végétale (DPV) impliqués dans le projet bénéficieront d'une formation spécialisée et de la fourniture d'équipement approprié.

3.b. Le Projet fournira aux deux complexes de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, situés à Rabat et à Agadir, un équipement de pointe en matière de transformation et de conditionnement pour faciliter la recherche et le développement. Par la publication des résultats de la recherche appliquée réalisée grâce à ces nouvelles installations, on stimulera les activités du secteur privé en matière d'analyses de laboratoires, de gestion, de commercialisation et autres services de soutien.

3.c. Le protocole d'accord (PASA) entre le Ministère américain de l'Agriculture (USDA) et l'A.I.D., dont les activités sont financées par le Projet, permettra d'assister la Direction de la Protection des végétaux, du contrôle technique et de la répression des fraudes (DPVCTRF) et l'Etablissement Autonome de Coordination et de Contrôle des Exportations (EACCE) en leur fournissant une assistance technique de courte durée et une formation pour qu'ils prennent connaissance des pratiques et des principes américains et internationaux concernant les normes relatives aux aliments frais et transformés, l'inspection et la répression des fraudes.

Pour assister la cellule chargée du suivi des marchés agricoles mentionnée au 3.a., l'USDA réalisera également, par le biais du PASA, une étude de faisabilité pour établir une base de données au MARA concernant les marchés étrangers. A cet effet, l'USDA préparera un cahier des charges pour l'équipement et la gestion de cette cellule; et il aidera à installer du matériel et des logiciels informatiques au niveau de cette même cellule. En outre, le Projet de Promotion de l'Agribusiness au Maroc (PPAM) fournira une assistance technique de courte durée pour aider la cellule précitée à déterminer la manière de renforcer les données existantes sur l'agribusiness marocain, en vue de couvrir tous les producteurs, aussi bien pour le marché local que pour l'exportation.

3.d. Un bureau d'étude en environnement fournira des services et une formation en matière d'environnement, dans le but de s'assurer que les impacts négatifs des activités du Projet sur l'environnement soient minimisés.

3.e. Le Projet fournira une assistance technique au MARA pour l'établissement d'un protocole d'accord avec les services internationaux de l'APHIS (Service Américain d'Inspection de la Santé Animale et Végétale / USDA) à Rome. Ce protocole sera établi et géré par la DPVCTRF.

3.f. D'autres études pourraient être menées pour voir comment une approche en associations professionnelles et commerciales permettrait d'aboutir:

- à une plus grande participation du privé en matière de recherche et développement en agro-industrie;
- à une meilleure connaissance des marchés extérieurs;
- à la promotion spécifique du secteur;
- à une amélioration de la réglementation et à une organisation cohérente des sous-secteurs.

4. Développement des Ressources Humaines:

L'objectif de cette composante est de fournir au secteur marocain de l'agribusiness des professionnels ayant une expérience théorique et pratique de la technologie requise en matière de maîtrise des récoltes, de transformation et de fabrication; et

qui soient capables de gérer les aspects technologique et des affaires de sociétés de l'agribusiness concurrentielles pour la décennie en cours. A travers des programmes de formation théorique au Maroc, des stages de formation de courte et de longue durée aux Etats-Unis (au niveau post universitaire), et exceptionnellement, dans d'autres pays, des stages en entreprise et des visites de sociétés et de marchés étrangers, cette composante permettra de former des gestionnaires capables de comprendre les besoins en produits, la production, la transformation, et la fabrication conformément à la demande des marchés extérieurs. D'autres objectifs comprennent la formation de techniciens qualifiés, l'enseignement des technologies relatives au contrôle de la qualité, aux transformations et à la commercialisation des produits agricoles, et la formation de gestionnaires en administration des entreprises.

Une activité essentielle de cette composante sera de faire bénéficier l'IAV Hassan II du soutien nécessaire pour renforcer et développer les formations existantes en rapport avec le domaine de l'Agribusiness, répondre aux demandes en formation qui seront formulées par le secteur privé et public, initier des programmes de recherche appliquée et de vulgarisation, et fournir l'assistance technique dans le domaine de l'agribusiness.

Le contractant institutionnel sera directement responsable des activités suivantes:

- Des stages d'apprentissage allant jusqu'à six mois chacun pour 20 Marocains au moins dans des sociétés et centres industriels aux USA et exceptionnellement dans des marchés cibles dans d'autres pays,
- Des stages de courte durée aux Etats-Unis et en Europe pour la formation de 16 Marocains au moins, afin de les sensibiliser aux problèmes de l'agribusiness. Ces stages sont destinés à des personnes venant de l'industrie, des organismes gouvernementaux, des établissements d'enseignement et des organismes s'occupant de la réglementation, pour qu'elles étudient les nouvelles politiques gouvernementales, y compris les associations professionnelles industrielles en fonction de leurs besoins et de leurs intérêts;
- Une étude de longue durée pour neuf personnes au moins titulaires d'un haut diplôme universitaire, qui aura lieu aux Etats-Unis et qui portera sur des sujets relatifs à l'agribusiness; et
- Des conférences et des ateliers de suivi pour les étudiants et participants revenus au Maroc, afin qu'ils partagent les connaissances acquises avec leurs collègues.

Etudes de Diagnostics

Les activités commenceront normalement par une étude pour l'établissement de diagnostics par sous-secteurs, destinée à fournir aux gestionnaires du Projet un rapport exhaustif et approfondi sur les sous-secteurs par produits. A travers une étude détaillée et la détermination des problèmes spécifiques, on pourra fixer la

base de programmes pour la réalisation d'activités spécifiques.

Fonds de Promotion et d'Investissement

Un Fonds de promotion et d'investissement sera établi pour promouvoir une plus grande prise de risque de la part des sociétés au cours des phases initiales de création de produits et d'établissement de marchés, et pour renforcer la capacité du secteur privé en matière de recherche et de développement, capacité qui est à la base de l'agribusiness.

Il sera accédé au Fonds par voie de concours. Les procédures d'examen et d'agrément du financement des différentes activités au titre du Fonds, et les critères de sélection des propositions, seront établis par le contractant institutionnel du Projet en liaison avec le comité directeur, qui les soumettra à l'AID pour approbation finale. La décision finale pour désigner les bénéficiaires du Fonds sera prise par le Comité directeur du Projet. La gestion du Fonds sera sous la responsabilité du contractant institutionnel. L'acceptation finale de toute proposition soumise dans le cadre du Fonds sera de la compétence de l'A.I.D.

Le Fonds sera accessible aux sociétés privées marocaines et américaines intéressées par le développement des activités de transformation, de production et/ou de commercialisation à partir du Maroc; ou toute combinaison de ces sociétés. L'existence du Fonds sera annoncée dans tout le Maroc par l'intermédiaire des médias, du contractant institutionnel, du Gouvernement marocain, des contacts qu'a l'A.I.D. avec le secteur de l'agribusiness, et par des ateliers et des séminaires organisés par le Projet. Aux Etats-Unis, elle sera publiée dans des journaux, comme le "Commerce Business Daily". Le Fonds financera jusqu'à 50% des frais engagés avec un plafond de 100.000 dollars par activité. Le montant total du budget de ce Fonds pour la durée du Projet est approximativement de 2 millions de dollars.

Le Fonds assistera les sociétés ou groupes de sociétés, soit directement, en les aidant à payer une partie des frais de création de produits ou une partie des frais de transport pour le lancement de produits sur de nouveaux marchés, soit indirectement, en finançant le service fourni par une tierce partie ayant l'expertise requise.

Les dons faits au titre du Fonds n'excéderont pas 10% des recettes brutes réalisées par la société bénéficiaire au cours de sa dernière année fiscale achevée, sauf décision contraire prise d'un commun accord par le MARA et l'A.I.D..

Dans le but de faciliter les contacts entre industriels, le Fonds subventionnera jusqu'à 50% des frais directs pour les voyages de Marocains allant visiter des marchés étrangers, et jusqu'à 50% des voyages des acheteurs étrangers venant au Maroc.

A l'exception du soutien de ce projet pour les voyages de mise en contact, toute proposition envoyée au Comité directeur pour approbation sera accompagnée

d'une recommandation préalable concernant l'environnement. Les propositions approuvées par le Comité directeur seront envoyées au responsable de l'environnement de l'A.I.D. qui décidera si un examen supplémentaire est nécessaire.

RESPONSABILITES DES PARTICIPANTS AU PROJET

1. Comité Directeur:

Ce Comité se réunira tous les trimestres (ou plus souvent si la présidence le juge nécessaire) pour examiner la politique d'exécution du Projet, examiner et commenter les plans de travail annuels, faire des examens semi-annuels, et pour examiner et approuver les propositions soumises pour bénéficier du Fonds de Promotion et d'Investissement. Le Comité examinera les analyses menées au titre du Projet pour améliorer le climat de l'investissement dans l'agribusiness, et il recommandera des moyens de promouvoir les réformes politiques et administratives déjà identifiées et recommandées, et fondées sur ces analyses.

Le Comité sera coprésidé par le secrétaire général du MARA et un représentant du secteur privé. Il sera composé des membres suivants:

3 représentants du secteur privé;

2 représentants du MARA et
2 représentants de l'A.I.D.

Son secrétariat sera assuré par le contractant institutionnel.

Le comité directeur peut s'adjoindre les représentants des organismes et des institutions concernés par le Projet.

A mesure que le Projet progressera et que la situation de l'agribusiness dans le pays changera, la composition du Comité directeur pourra être modifiée, et ce par un accord entre l'A.I.D. et le MARA.

2. MARA:

Le Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire sera le ministère de tutelle du Projet. Il désignera les personnes chargées de gérer le Projet en son nom conformément à l'Article 4 Section 4.1 (b) de l'Accord de Don. L'un de ces représentants sera désigné chef de Projet. A ce titre celui ci coordonnera le travail effectué dans son ministère avec les autres ministères, veillera à l'établissement du protocole d'accord avec les services internationaux de l'USDA/APHIS/PPQ, et assurera la coordination technique avec ces mêmes services. Il travaillera en collaboration étroite avec l'A.I.D. dans tous les aspects de l'exécution du projet. La responsabilité de l'exécution des activités du projet au sein du MARA est comme suit:

2.a La DPV sera chargée de tout ce qui est relatif à la production dans les sous-

secteurs touchés par le projet et l'agro-industrie. Elle sera donc associée:

- à l'élaboration des termes de référence des études techniques qui seront entreprises dans ce secteur;
- à l'identification des nouveaux produits à mettre sur le marché;
- à l'introduction de nouvelles techniques de production, de transformation et de conditionnement.

2.b La DPVCTRF sera chargée de toutes les activités liées au contrôle de la qualité des produits et à l'inspection des conditions d'hygiène et repression des fraudes dans le cadre du programme du Projet. Elle sera responsable de l'exécution de l'accord du PASA en ce qui concerne les aspects d'inspection et de réglementation. Elle sera associée à l'élaboration de tout ce qui est lié à l'introduction dans le cadre du projet, des techniques et produits de traitement phytosanitaires, du respect de la réglementation et des normes. Dans le cas où des études concernant des aspects cités ci-dessus sont entreprises, la DPVCTRF devra être associée à l'examen de leurs résultats.

2.c La Direction de la Planification et des Affaires Economiques (DPAE)

Parmi les activités du Projet, les études économiques et des politiques commerciales constituent une composante importante. Etant donnée que la DPAE dispose d'une grande expérience dans ce domaine, elle sera associée à l'élaboration des termes de références et à la supervision de ces études en collaboration avec l'AID et le contractant institutionnel.

2.d L'IAV Hassan II

L'IAV Hassan II mettra en oeuvre des stages de formation au Maroc, une recherche appliquée et des actions de vulgarisation au profit du secteur privé de l'Agribusiness. La coordination entre les activités de l'IAV Hassan II et celles du contractant institutionnel sera assurée dans le cadre du Comité Directeur.

2.e L'EACCE

L'EACCE aura la responsabilité d'exécuter les tâches qui relèvent de ses attributions en matière de contrôle et de coordination des exportations.

3. A.I.D.:

L'A.I.D. nommera un responsable de projet au sein de sa Division de l'Agriculture et des Ressources Naturelles. Celui-ci coordonnera toutes les activités du Projet et supervisera tous les contrats et dons relevant du Projet. Il transmettra les recommandations du Comité concernant les dépenses à faire au titre du PASA et concernant le Fonds de promotion et d'investissement aux signataires autorisés de

L'A.I.D. L'A.I.D. fera appel à un contractant institutionnel américain, et elle financera les sous-contrats et les services concernant l'environnement qui ont été présentés en détail plus haut.

L'A.I.D. se réserve le droit, chaque fois qu'elle le juge nécessaire, pour chaque activité du Projet de revoir l'engagement final des fonds.

4. Contractant Institutionnel:

Dans le cadre d'un contrat direct, l'A.I.D. fera appel à un un contractant institutionnel pour assurer 1) une assistance technique à long terme pour les quatre composantes du Projet, 2) une assistance technique de courte durée, et 3) une coordination opérationnelle entre les différentes composantes du Projet et les différents participants. Le contractant institutionnel sera aussi responsable de l'exécution du programme de formation (à court et à long termes) aux Etats-Unis que comprend le Projet. Le contractant institutionnel sera aussi responsable de l'élaboration de données de base qui serviront à des évaluations futures. Le chef d'équipe du contractant institutionnel est appelé à assurer le secrétariat du comité directeur, la coordination avec les différents intervenants publics et privés dans le Projet et avoir une liaison étroite avec les gestionnaires du Projet nommément désignés par le MARA (Article 4 Section 4.1 (b) de l'Accord de Don). Pour ce faire un local sera mis à sa disposition par le MARA à Rabat.

L'équipe contractée comprendra un spécialiste américain en investissement et promotion, et un spécialiste marocain en commercialisation, qui superviseront les activités de la composante Promotion. L'équipe comprendra aussi un économiste agricole américain et un spécialiste marocain en horticulture, qui dirigeront les activités des composantes Climat de l'investissement, Services de soutien et Développement des ressources humaines. Le spécialiste américain en agribusiness de l'équipe sera basé aux Etats-Unis, et il sera responsable des activités de promotion, des contacts entre les sociétés marocaines et américaines, et de la supervision des stages de formation et des visites d'étude aux Etats-Unis.